



Commune de Fourilles
(03140)

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
27 août 2016**

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Afin de pouvoir bénéficier du fonds de concours proposé par la communauté de communes, entreprendre les travaux correspondants, pallier à la baisse des dotations de gestions et attendre sereinement le remboursement de la subvention, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, se prononcent pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 20 000 euros sur un an .

**FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales).
Cautions**

Compte tenu de la baisse de ce fonds, *moins 1 358 euros* par rapport aux sommes inscrites au budget primitif, une modification budgétaire s'impose :

Au niveau des recettes il y a lieu de mentionner 2 895 euros au lieu de 3 352 euros et au niveau des dépenses il convient de comptabiliser la somme de 1 895 euros au lieu de 994 euros.

Vote à l'unanimité, ainsi que pour la régularisation d'écritures suite à la location de l'appartement du milieu car les cautions prévues au budget 2016 ont été épuisées.

P C S (Plan Communal de Sauvegarde)

Le projet avance du mieux possible. Une rencontre avec le maire de Saint Germain de Salles et la réunion du comité de pilotage le 16 août ont permis de constater que « notre processus est bien enclenché ».

Toutefois, alors que nous pensions que le risque majeur était l'inondation, il s'avère que notre commune a seulement un risque sismique de faible ampleur. Il convient tout de même de se rapprocher de la Direction Départementale des Territoires.

Il est précisé également que même si notre commune n'a qu'un risque minime par rapport aux risques majeurs, elle n'est pas exempte d'une grosse catastrophe (orages, accidents) et que la réalisation du PCS est très souhaitable puisqu'il s'agit d'un recueil d'informations nécessaire aux services de secours.

Prochaine réunion du comité prévue le 28 octobre 2016 avec deux membres supplémentaires. Une communication importante sera faite dans le bulletin municipal.

Animations

Bilan du 14 juillet :

Bonne participation environ 75 personnes. Montant de la dépense 644€ représentant uniquement la facture du traiteur. Les autres dépenses ont été payées par les adjoints et le maire.

Concours de pétanque à Barberier :

Bonne participation : 68 équipes avec environ 100 repas.

Trois parties au lieu de quatre les années précédentes ont permis de finir avant l'orage.

Cérémonie du 11 novembre :

Défilé à 11h au monument avec la participation des renardeaux.



Commune de Fourilles
(03140)

Puis remise des récompenses des maisons fleuries dont le palmarès est le suivant :

Maisons individuelles :

Familles : 1-ROUGE, 2-RAY, 3-GROBOST

Maisons individuelles avec possibilités réduites :

Familles : 1-BOISSONNET, 2-VERON, 3-SOARES

Fermes :

Famille : JACQUE

Hors concours :

Yves LALEMAN

Préparation bulletin municipal

Première réunion prévue le jeudi 6 octobre à 18 h

Travaux effectués ou à effectuer :

Relances : entreprise COLAS pour réalisation travaux voirie dès que possible, entreprise MOUNIN pour enlèvement banquettes et entreprise LAURENT pour devis travaux à réaliser suite contrôle VERITAS.

A noter vidange du bac à graisse du logement 5 Route d'Etroussat par la commune début août.

Informations diverses

Passage sous commission sécurité salle polyvalente le 6 septembre

Le maire et les adjoints ont procédé à une vérification de la bonne marche des appareils.

Le contrôle VERITAS sur le premier trimestre n'a fait ressortir aucune anomalie.

A noter que le congélateur du bar a été débranché compte tenu de son utilisation peu fréquente.

Arrêté portant déclaration d'intérêt général et autorisation des travaux d'aménagement des cours d'eau du bassin versant de la Sioule et de ses affluents.

Notre commune est concernée par ces travaux mais c'est la COM.COM qui en a l'entière responsabilité et procède à leur financement.

Les propriétaires pendant la durée des travaux sont tenus de laisser pénétrer sur leur terrain les fonctionnaires et agents chargés de la surveillance.

Stationnement des gens du voyage sur le terrain de la gare

Compte tenu que les caravanes étaient « amarrées » droit de séjour obligatoire pour 48h.

Arrivés le mercredi à midi ils sont partis jeudi dans l'après midi.

Pont sur la ligne :

Forcé des deux côtés par une moissonneuse batteuse. Tenter une mise en cause à l'encontre du responsable des faits.

Collecteur

Le maire expose aux membres du conseil que Monsieur Nicolas BONNEFOUS est le fermier de Monsieur MANGEREL pour des terres de chaque côté du collecteur ZL n° 76 (392 m). Il souhaiterait que la commune vende ce collecteur à Monsieur MANGEREL. La commune serait alors déchargée de tout entretien. Toutefois en cas d'inondation, sa responsabilité serait quand même engagée.

Après échanges d'idées, les membres du conseil se prononcent par 8 voix pour cette vente et 3 voix contre dont celle du maire.